

LYON

Chauffage dans les écoles : le maire accusé de « casser la grève »

Soutenue par les élus d'opposition dans son choix de réquisitionner des agents grévistes pour rallumer le chauffage dans les équipements publics, la majorité de gauche et écologiste était attendue de pied ferme par des agents en colère, ce jeudi matin, devant l'hôtel de ville, jour de conseil municipal et de grève nationale.

« Le Medef en rêvait, Doucet l'a fait ! » Des agents de la ville de Lyon, banderoles CGT déployées, attendaient les élus ce jeudi matin, jour de grève nationale et interprofessionnelle, pour leur dire tout le mal qu'ils pensaient de la décision de l'exécutif écologiste de recourir à une réquisition du personnel de la direction de la gestion technique des bâtiments, actuellement en grève pour allumer le chauffage dans les écoles et les crèches qui fait défaut depuis la rentrée, ce lundi 7 novembre.

Une décision qui ferait du maire de Lyon et de son équipe « des casseurs de grève tels que Total Énergie », qui « opposerait agents et usagers » et qui balayerait d'une main les revendications portées par les grévistes. « Vos agents sont mal payés, mal considérés et mal traités », communique la CGT qui dé-



Les agents attendaient les élus devant l'hôtel de ville pour dénoncer la réquisition du personnel en grève en vue de rétablir le chauffage dans les écoles. Photo Progrès/Tatiana VAZQUEZ

plorent les difficultés de recrutement tous services confondus, chauffagistes, plombiers, agents des écoles, des crèches, administratifs mais aussi aides-soignantes dans les Ehpad... « Avec votre politique, vous mettez bien à mal le service public. »

« Situation inadmissible »

Ce n'est pas la manière de voir les choses de la majorité

municipale qui parle, par la voix de son élu, Philippe Prietto, « du travail formidable » menée en matière de politique de ressources humaines avec son « pacte social en faveur du service public et des agents municipaux ».

Quant à la réquisition, approuvée par les élus d'opposition comme Pierre Oliver

(Progressistes et Républicains) ? Elle était « nécessaire face à une situation inadmissible », jugeait le maire, Grégory Doucet. Et elle marche, note-t-on dans son entourage qui révèle que le chauffage a été lancé dans les écoles et les crèches. Et que bientôt, il y fera les 19 °C, conformément au plan sobriété.

T.V.

LYON

Le Dîner des sommets de la Région s'invite au conseil municipal

L'attaque, politique, était facile. Elle est arrivée par Sandrine Runel, adjointe aux solidarités (groupe socialiste), à l'occasion de sa première intervention en conseil municipal ce jeudi. S'appuyant sur une étude selon laquelle 15 % des Grands Lyonnais affirment qu'ils ont faim, l'élu(e) a fait le parallèle entre l'aide alimentaire qui explose à Lyon et le Dîner des sommets, ce dîner fastueux à 100 000 euros financé par la Région pour lequel Laurent Wauquiez a été mis en cause. « Avec 100 000 euros, nous aurions pu financer 7 692 repas de cantine. » Pierre Oliver, président (LR) du groupe Droite centre et indépendant, vice-président de Laurent Wauquiez, n'a pu s'empêcher de faire mention de la dernière condamnation par la cour d'appel de Lyon de la région Auvergne Rhône-Alpes à payer 10,46 millions d'euros pour la gestion de l'ancienne région menée par Jean Jack Queyranne (PS) dans le cadre de l'affaire Eraï (1). 10 millions d'euros c'est, a-t-il énuméré, « 40 maisons de santé, 11 TER d'occasion, 50 000 aides au permis de conduire, 1 676 bourses pour des étudiants, 5 800 caméras de vidéoprotection... »

T.V.

1- La Région est condamnée pour des fautes de gestion et pour avoir maintenu en activité une structure déficitaire sur une durée et un ampleur aussi importantes que la simple erreur ne peut être retenue.

LYON

Migrants mineurs en recours : « La Ville ne pourra pas toujours les prendre à sa charge »

Rappelant que la municipalité a de nombreuses fois pris à sa charge l'hébergement d'urgence des jeunes réfugiés isolés en attente de reconnaissance de minorité, l'adjointe aux solidarités Sandrine Runel, en appelle au gouvernement pour inclure leur prise en charge dans la future loi "Asile et immigration".

Sans doute n'imaginait-il pas que sa question aurait une telle résonance dans l'actualité. Après l'évacuation du campement de tentes du square Ferrié et la mise à l'abri des jeunes migrants, mineurs en recours, dans un gymnase du 8^e arrondissement, le maire du 4^e avait prévu d'interroger le maire de Lyon, Grégory Doucet, sur la situation inacceptable dans laquelle se retrouvent ces jeunes réfugiés qui continuent d'arriver. Et pourtant. La Croix-Rouisse, devenue depuis la première ouverture du squat dans l'ancien collège Maurice-Scève, une terre de solidarité avec ces jeunes, a connu le 5 novembre dernier, l'ouverture d'un nouveau squat, rue Henri-Gorjus, dans une maison, propriété depuis peu, de la ville de Lyon, prévue pour mettre à l'abri des femmes en situation de précarité.

Ni majeur ni mineur

C'est donc dans ce contexte que Rémi Zinck s'est exprimé sur la situation des migrants en recours de minorité présents à Lyon, et plus parti-

culièrement, dans son arrondissement.

Ni majeur, ni mineur, au regard de la loi, ces jeunes se retrouvent dans un angle mort de la politique d'accueil et de personne, ni l'État (responsable de l'accueil des étrangers, adulte), ni la Métropole (responsable des mineurs étrangers), ne les prend en charge. En errance, les collectifs et soutiens ouvrent des squats pour les mettre à l'abri, dans l'attente de leur passage devant le juge des enfants, qui dans 80 % des cas reconnaît leur minorité.

« La Ville ne pourra pas continuer à prendre à sa charge de façon systématique ces jeunes », souligne le maire du 4^e. Dans sa réponse, Sandrine Runel, adjointe aux solidarités, ne l'a pas contredit. Après avoir rappelé l'action de sa majorité de gauche et écologiste pour pallier le manque d'action de la Métropole et de l'État (mise à disposition de gymnase, ouverture d'un immeuble vacant, rue Paul-Bert, installation dans des appartements au sein de la résidence autonomie Marius-Bertrand...) elle explique que cette politique de mise à l'abri, dont la compétence n'est pas celle de la ville de Lyon, atteint ses limites. Parce que le patrimoine atteint également ses limites.

« Seules les autorités gouvernementales peuvent agir »

« Depuis de nombreux mois, on va au-delà des compétences. Seules les autorités gouvernementales peuvent agir », remarque-t-elle. C'est dans



Le square Ferrié a été occupé à plusieurs reprises pour établir des campements dans l'urgence afin de mettre à l'abri des jeunes mineurs isolés (en recours). Photo d'archives Progrès/Tatiana VAZQUEZ

cet esprit que le maire de Lyon vient d'alerter le ministre du Logement sur cette question. Sans oublier, dit-elle aussi, que la nouvelle loi asie, actuellement en travail, pourrait être l'occasion de résoudre cette situation, si les parlementaires acceptaient d'y adjoindre, comme le suggère le défenseur des droits, que les mineurs isolés en attente de reconnaissance de leur minorité bénéficient d'une présomption de minorité jusqu'à ce qu'une décision de justice soit rendue. Et de conclure : « Tout jeune, se disant mineur, doit être considéré comme un enfant à protéger et non comme un étranger en séjour illégal. »

T.V.

Gymnase Dargent : 50 000 € pour les accompagner

Accueillis depuis le 26 septembre, près de 70 jeunes migrants, en recours de reconnaissance de minorité sont mis à l'abri par la Ville, au gymnase Dargent (8^e arrondissement). Ils vivaient jusque-là dans le square Ferrié (4^e) sous des tentes. Ils sont pris en charge par l'association LAHSO qui assure leur suivi et leur accompagnement social et administratif. Le conseil municipal vient de lui octroyer une subvention de 50 000 €. Charge à elle de suivre les situations de chacun et d'organiser leur sortie vers d'autres solutions dès que possible, d'assurer à ce titre une présence journalière et de sécurisation la nuit.